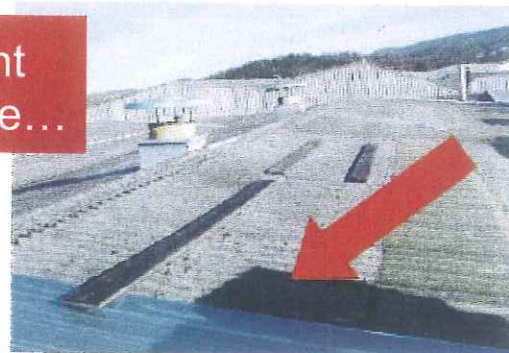


Vous avez peut-être de l'**amiante-ciment** chez vous et vous ne savez pas quoi en faire...

Il se présente souvent sous forme de plaques ondulées (toitures) ou plates (façades, imitation d'ardoise), parfois ce sont des tuyaux ronds ou carrés ou des bacs à fleur.

Selon leur état de conservation, ces produits sont relativement inertes mais la moindre agression mécanique peut générer des poussières innombrables qui sont autant de risques cancérogènes pour vous, votre famille ou vos voisins.

Vous ne devez jamais les casser, les gratter, les percer ou les meuler, même avec un masque, ni les mettre à la poubelle (ils présenteraient un risque tout au long de leur transport, stockage puis incinération) ou dans la nature ou votre jardin.



Si vous devez démonter une toiture ou une façade, **FAITES APPEL A UN PROFESSIONNEL.**

Le SMITOM peut recevoir vos plaques entières directement au **CSDND de Weitbruch** (pour de petites quantités comme 2 à 3 plaques, vous pouvez également aller dans la plupart des déchèteries en vérifiant au préalable leurs conditions d'acceptation).

CONDITIONS D'ACCEPTATION AU CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux):

- Etablissement d'un **certificat d'acceptation** préalable.
- Etablissement d'un **bordereau de suivi de déchets (BSD)**.
- Si les déchets proviennent d'un usage strictement privé, **demande d'exonération** à faire valider par votre mairie (sinon 200€/t en 2010). Le fait que vos déchets sont apportés par un professionnel n'empêche pas cette exonération.

CONSIGNES IMPERATIVES DE DEMONTAGE ET DE TRANSPORT:

- Assurez vous que votre prestataire porte un masque de type P3 et une combinaison à usage unique. N'acceptez pas de reprendre cette combinaison, que votre prestataire doit éliminer comme un déchet dangereux;
- Assurez vous que les plaques sont démontées proprement, sans les casser, sans arracher les vis, sans gratter les mousses.
- Les produits doivent pouvoir être extraits de la remorque par l'engin du CSDND et en aucun cas ils ne seront défilmés ou manipulés.



Si vous devez vous débarrasser de petits déchets en amiante ciment, protégez-vous comme un professionnel,

- Pulvérisez de l'eau **savonneuse** pour limiter les fibres;
- manipulez sans agression mécanique (ne pas les frotter);
- Filmez hermétiquement chaque élément avec un film étirable (type film alimentaire);
- Ne les transportez jamais dans un coffre ou une camionnette qui seraient alors contaminés,
- Utilisez une remorque;

Si vous constatez que quelqu'un casse, perce ou meule des plaques d'amiante demandez-lui de cesser immédiatement, sans vous exposer.



Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères

Secteur de HAGUENAU-SAVERNE

BP 20364 – ZI Secteur du Ried – 2, rue Clausenhof

SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

67507 HAGUENAU CEDEX



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION D'APPORT D'AMIANTE CIMENT
AU CSDND DE WEITBRUCH**

Le Maire de la commune de _____
atteste que les déchets d'amiante-ciment apportés par Madame, Monsieur :

proviennent de la destruction ou de la rénovation d'un bâtiment à usage privé (bâtiment n'ayant
jamais servi à un usage professionnel, même agricole) situé

_____.

La déclaration de ces travaux a été faite à la mairie en date du : _____
et enregistrée sous le n° : _____

La surface des plaques d'amiante-ciment à éliminer représente environ _____ m².

Fait à _____, le _____

Le Maire
(Nom, cachet et signature)

Information importante : Respirer la moindre poussière d'amiante est dangereux pour la santé.
Evitez tout frottement entre les plaques, ne grattez pas, n'enlevez pas les mousses, ne cassez pas, ne
découpez pas, ne percez pas.
Quand les plaques sont retirées du toit, pulvérisez-les avec une eau savonneuse.
L'emballage et le conditionnement de l'amiante lié doivent être réalisés de manière à éviter la
libération de fibres pendant les différentes phases du transport.
Transportez les plaques dans une remorque et non dans la voiture.
Ne pas mettre le moindre débris à la poubelle, dans le jardin ou la nature.
Pour tous renseignements complémentaires : 03.88.72.04.47 ou 03.88.72.14.76

NOTA :

Il est IMPERATIF d'annoncer l'opération au SMITOM en téléphonant au CSDND de Weitbruch au
03.88.72.14.76. Nous vous rappelons que le site est ouvert de 8h à 15h en continu et le samedi de
8h à 12h.

RAPPEL :

SONT EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :

Abri de voiture, toiture ou parement de maison d'habitation, auvent, petite dépendance d'usage
privé, abri de jardin ...

NE SONT PAS EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :

Tous les produits d'un bâtiment ayant été utilisé à des fins commerciales (ex. : Exploitation
agricole, industrie, commerce, atelier de réparation ...)